

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

80 - SOMME

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	14
• absents	2
• exclus	0

De la commune de VRON

Séance du 07 avril 2022 à 20 heures 00

Date de convocation :

31 mars 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

19 avril 2022

Objet

 Délibérations du
07/04/2022

M. SOUBRY Patrick

Étaient présents :

MM Lecerf Dominique Garbe Claude Devillepoix Gérard Loy Pauline Savoye Michel Le Mouel Anthony Lamidel Véronique Fournier Maxime Jules Christelle Evangélaire Céline Mouillard Norbert Devillepoix Alexandre

Absents excusés : MM Coic Sophie Gobert Christophe qui donne pouvoir à Devillepoix Gérard

Secrétaire de séance :

Mme LAMIDEL Véronique

Ordre du Jour

- Procès Verbal de la réunion du 18/02/2022
- Compte de Gestion Commune 2021
- Compte Administratif Commune 2021
- Affectation des Résultats 2021
- Budget Primitif Commune 2022
- Vote des taux d'imposition 2022
- Compte de Gestion Lotissement 2021
- Compte Administratif Lotissement 2021
- Affectation des résultats 2021
- Budget Primitif Lotissement 2022
- Délibération pour recrutement accroissement d'activité
- Délibération suppression poste Adjoint Administratif 1er Classe
- Délibération pour subvention Amendes de Police travaux
- Délibération contrat vérification des Hydrants
- Délibération Autorisation de signature convention INRAP
- Emprunt
- Remplacement des points lumineux par des LED
- Ralentisseurs
- Illuminations
- Questions Diverses

Monsieur le maire informe que les illuminations ont été commandées pour bénéficier de la promotion, vu en commission, pour environ 1200.00 euros pour la rue Léon Ternisien et Rue du Maréchal Leclerc Pour les accrocher il faut faire des encadrements.

Compte de Gestion 2021 Commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07/04/2022

Concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur LEGAY Frédéric, receveur,

Le Conseil Municipal, le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SOUBRY, Maire
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part (1) ;

— Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité avec 14 voix pour.

Compte Administratif Commune 2021

Madame LOY Pauline est élue présidente de séance à l'unanimité. Monsieur SOUBRY Patrick s'est retiré au moment du vote. Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LOY Pauline délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrick SOUBRY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement Résultats reportés : 831 037.72

Opérations de l'exercice :

Dépenses 481 295.65	Recettes 714 782.35
---------------------	---------------------

Total 481 295.65	Total 1 545 820.07
------------------	--------------------

Résultat de Clôture 1 064 524.42

Investissement Résultats reportés : 185 802.17

Opération de l'exercice :

Dépenses 125 059.99	Recettes 198 238.07
---------------------	---------------------

Total 125 059.99	Total 384 040.24
------------------	------------------

Résultat de Clôture 2021 258 980.25

Reste à réaliser 120 422.24

Le compte administratif est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour

Affectation des résultats 2021

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 233 486.70

Résultats Antérieurs Reportés : 831 037.72

Total 1 064 524.42

Investissement

Résultat de l'exercice 2021 73 178.08

Résultats Antérieurs Reportés : 185 802.17

Total 258 980.25

Restes à réaliser - 104 220.22

Report en fonctionnement R002 : 1 064 524.42

Voté à l'unanimité avec 14 voix pour

Budget Primitif Commune 2022

Fonctionnement

Dépenses : 1 737 065.00

Recettes : 1 737 065.00

Investissement

Dépenses : 1 312 144.00

Recettes : 1 312 144.00

Budget voté à l'unanimité avec 14 voix pour

Taux d'Imposition 2022

Madame Céline Evangelaire : préconise une augmentation des taux d'imposition pour anticiper la baisse éventuelle de la compensation versée par l'état.

Monsieur le maire n'est pas favorable à l'augmentation des taux, l'augmentation des produits fiscaux est déjà constaté avec l'augmentation des bases d'imposition.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition à 13 voix pour et 1 abstention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639 A 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 25.54% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués

Taxe Foncière	Taux 2021	Taux 2022
Propriétés Bâties	16.59%	42.13% (25.54 +16.59)
Taxe Foncière sur les		
Propriétés Non Bâties	23.69%	23.69%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2022 avec 13 voix pour et 1 abstention.

Compte de Gestion Lotissement 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
LOTISSEMENT

Séance du 07/04/2022

**Concernant l'approbation du compte de gestion
par Monsieur LEGAY Frédéric, receveur,**

Le Conseil Municipal, ~~le Conseil d'administration~~, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SOUBRY, Maire
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part (1) ;

~~— Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :~~

Compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité avec 14 voix pour.

Compte Administratif Lotissement 2021

Madame LOY Pauline est élue présidente de séance à l'unanimité
Monsieur SOUBRY Patrick s'est retiré au moment du vote .

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Madame LOY Pauline délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur SOUBRY Patrick, maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Lotissement lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement Résultats reportés : - 65 255.14

Opérations de l'exercice :

Dépenses : 417 459.14 Recettes : 396 331.68

Total 482 714.28 Total 396 331.68

Résultat de clôture 2021 - 86 382.60

Investissement Résultats reportés : 94 591.46

Opérations de l'exercice :

Dépenses : 475 394.07 Recettes : 406 223.54

Total 475 394.07 Recettes : 500 815.00

Résultat de clôture 2021 25 420.93

Le compte administratif est adopté à l'unanimité avec 13 voix pour.

Affectation des résultats 2021

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 - 21 127.46

Résultats antérieurs reportés - 65 255.14

Total : - 86 382.60

Investissement

Résultat de l'exercice 2021 - 69 170.53

Résultats antérieurs reportés 94 591.46

Total : 25 420.93

Voté à l'unanimité avec 14 voix pour

Budget primitif lotissement 2022

Fonctionnement

Dépenses : 374 968.00

Recettes : 412 380.00

Investissement

Dépenses : 295 805.00

Recettes : 295 805.00

Budget voté à l'unanimité avec 14 voix pour

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
(en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions de Adjoint technique. ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

l'Assemblée Délibérante décide de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions de Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminé pour une durée de 12 mois (*12 mois maximum sur une même période de 18 mois*).

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 Indice majoré 343

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Réflexion sur le recrutement par le biais d'un contrat d'apprentissage soit espaces verts ou Agricole. Ces contrats doivent être encadrés par un tuteur diplômé. La spécificité de l'apprenti doit être respectée pour un bon apprentissage.

Subvention Amendes de Police et Appui Politique Territoriale

Le maire fait par à l'assemblée qu'il est possible de solliciter des subventions au titre des amendes polices et au titre de la Politique territoriale pour certains travaux et aménagement de voirie.

Les travaux d'aménagements des entrées de villages vont être entrepris, il y a également les travaux concernant la place du friez.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de lui déléguer tous pouvoirs afin de constituer les dossiers de demandes de subvention et l'autoriser à signer tous les documents nécessaires. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Contrat Vérification des Hydrants

Le maire informe l'assemblée que le contrat d'entretien des hydrants est arrivé à échéance et qu'il faut le renouveler. La SADE propose le renouvellement du contrat pour une durée de 6 ans. Celui ci comprend l'entretien et la vérification des Bornes incendies le marquage et le numérotage. Le coût s'élève à 2112.00 euros par soit 88.00 euros HT par hydrant. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Convention INRAP

Le maire informe l'assemblée que suite à l'instruction du Permis d'aménager pour la création de 3 lots au niveau de la Résidence de Fontaine à la terminaison de la Rue Léon Lenne. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont été consultés. Les services de l'état ont prescrit un diagnostic archéologique sur le terrain concerné par le permis d'aménager. L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a été chargé de ce diagnostic. Une convention doit être signée entre la commune et l'INRAP préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique. Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la dite convention et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du diagnostic préventif. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'unanimité.

Emprunt :

La question s'est posée pour le financement des travaux prévus et avant une augmentation des taux d'emprunt. Après réflexion, des projets plus conséquents devront être financés par un emprunt comme le réaménagement de la RD1001 et la 2ème tranche du lotissement. Il est donc judicieux de ne pas réaliser d'emprunt pour l'instant.

La mise en place d'un Schelter pour la fibre devrait rapporter à la commune environ 14 000.00 euros par an.

Le maire précise qu'un devis a été demandé auprès de la FDE pour le remplacement des points lumineux par des LED, un montant de 54 000.00 euros a été inscrit au budget primitif 2022 suite à une estimation sommaire. La

commune peut bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 40% et de la FDE à hauteur de 20%. En attente du devis définitif.

Travaux entrées du village

Le maire informe que le dossier concernant les travaux de voirie et en particulier la prise en charge par le conseil départemental de la couche de roulement a reçu un avis favorable. Réunion avec la FDE le 22/04/2022.

Le maire informe également d'une réunion concernant le projet d'aménagement de la D1001 avec le Conseil Départemental le 20/04/2022.

Travaux aménagement Parking Poste Cabinet médical

Sur les 3 entreprises sollicitées, une seule a répondu en attente d'une autre réponse.

Le maire demande à ce que la commission voirie se réunisse pour la ruelle de l'église et la Route de Moismont.

Le maire demande à ce que la commission embellissement se réunisse pour faire le tour du village et de proposer des améliorations. Proposition de peindre les armoires électriques Voir avec la FDE.

Le maire informe que la Communauté de communes a réalisé des travaux d'entretien sur les voies communautaires, Route de Villers Route d'Avesnes Route de Moismont.

La route de Villers sur la partie en sens interdit n'est plus d'intérêt communautaire suite à la mise en place du sens interdit.

Le maire informe que le projet de résidence seniors a été abandonné à cause du manque de financement. Peut être de nouvelles propositions.

Rencontre le responsable fin avril.

Adhésion de la commune d'Albert à la FDE: Favorable à l'unanimité

Installations des ralentisseurs : Route de Callenges, Rue Montgreux
Rue Marcelle Mariette, l'entreprise DELAHAYE les installera.

Le maire informe qu'il aurait souhaité mettre un stop ou un feu tricolore sur la D175 afin de faire ralentir les véhicules venant de Rue. C'est interdit.

Questions Diverses :

Monsieur Garbe Claude : Agences Immobilières sont venues pour l'estimation de l'école des filles Agence de Saint Valéry environ 277 000.00 euros. ORPI entre 180 000.00 et 200 000.00 euros. En attente d'une 3ème estimation.

Monsieur De Villepoix Alexandre : A t-on des précisions sur les projets ?

Pas pour l'instant.

Monsieur Devillepoix Gérard : Fait part des relations du comité des fêtes avec les commerçants. La boulangerie a refusé de fournir les Poules en chocolat de Pâques (Faire travailler les commerçants de Vron?).

Concernant la Flambée ?

Réponse : Toujours deux personnes intéressées .

Chemin de Moismont : Une traversée de route a été faite et rebouchée mais forme une grosse "bosse" et c'est dangereux

Félicitations pour le petit Vronnais

Madame Jules Christelle : Agréablement surprise lors de la location de la salle des fêtes, par la qualité du travail de Christelle Pointout. Petits désagréments les plats ne rentrent pas dans le four. Voir pour prendre le four de la cantine et le mettre à la salle des fêtes.

Monsieur Fournier Maxime : Eclairage Public extinction ?

C'est en cours de résolution

Le maire félicite le travail pour la réalisation du petit Vronnais.

Madame Evangelaire Céline: Il y a eu une bonne réactivité de la part des associations.

Séance levée à 23h00

Fait à VRON le 19/04/2022

